

RÉPONSE À LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA RÉGIE AU PANEL 2 AU SUJET DU TARIF INTERRUPTIBLE

Demande : Déposer une mise à jour de l'information figurant au tableau Q-7.3 de la pièce B-0117 (Énergir-T, Document 3) en fonction des résultats de la consultation menée à l'été 2024 auprès de certains clients au tarif D₅

Réponse :

Tableau 1
Contrats au tarif D₅ ne répondant pas
aux critères d'interruption

Du <i>(date)</i>	Au <i>(date)</i>	Contrats <i>(nombre)</i>	Volume d'interruption total <i>(GJ/jour - hiver 2023-2024)</i>
01/12/2024	30/11/2025	1	1 610
01/12/2025	30/11/2026	2	640
01/12/2026	30/11/2027	2	918
Total		5	3 168